

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1401 - 8 juin 1989 - 3 F

D 1401 COLOMBIE: ACCORDS GUÉRILLA-GOUVERNEMENT ET INDIENS DU CAUCA

Le 11 janvier 1989, un accord de cessez-le-feu était signé entre le gouvernement et le Mouvement du 19 avril (M-19). Ce n'est pas la première fois qu'un tel accord est passé avec divers groupes de guérilla (cf. DIAL D 947 et 974). Ce n'est pas encore la paix, mais c'est la confirmation d'une volonté conjointe de légalisation des mouvements d'opposition armée. Cette négociation est d'autant plus remarquable que la vague incroyable d'assassinats en Colombie depuis bientôt deux ans (cf. DIAL D 1393) touche pour une bonne part les membres de l'Union patriotique où se retrouvent d'anciens guérilleros.

La retombée inattendue des négociations gouvernement - M 19, c'est la protestation des milieux indiens du Cauca contre les attributions, par le gouvernement à la guérilla, de secteurs de regroupement situés sur des terres indiennes. Dans les années passées des affrontements sévères avaient eu lieu entre certains mouvements de guérilla et des communautés indiennes (cf. DIAL 1037 et 1084).

Nous publions dans ce document, suite à l'accord de cessez-le-feu du 11 janvier dernier, le point de vue du Conseil régional indien du Cauca (CRIC) et celui des conseils communaux de la région de Paniquitá, dans le département du Cauca.

Note DIAL

1. Déclaration du Conseil régional indien du Cauca (CRIC) sur l'accord M 19-gouvernement (Editorial de la publication *Unidad Álvaro Ulcué* de mars 1989)

LES ACCORDS DE PAIX ET LES COMMUNAUTÉS INDIENNES

Le département du Cauca attire à nouveau l'attention en raison des accords de paix signés entre le gouvernement et le M-19. Il y a environ cinq ans, un accord similaire avait été signé avec le même groupe à Corinto Cauca; des accords avaient aussi été signés avec d'autres groupes armés. Avec le temps, ils avaient débouché - par proposition des FARC - sur la constitution d'un mouvement politique, l'Union patriotique, et sur la rupture de l'accord avec le M-19 et les autres groupes armés.

Grâce à ces accords avec des groupes de guérilla qui se déplaçaient à travers nos communautés indiennes, nous avons pensé que nos problèmes de terres, de santé, d'éducation et de logement allaient se régler et qu'il n'y aurait plus d'affrontements entre l'armée et la guérilla. Mais la suite nous a montré que le règlement de ces problèmes était impossible puisqu'on a vu recommencer dans nos régions les persuisitions et les arrestations de camarades indiens. Nos problèmes sont restés les mêmes.

Voici qu'à nouveau on parle de paix, des accords sont signés entre le gouvernement et le M-19, et des terres sont attribuées à la guérilla par le gouvernement, pour que les guérilleros s'y installent durant les tractations autour des tables de discussion. Mais les Indiens n'ont pas été consultés et on n'a pas tenu compte de nous dans l'attribution de ces terres qui appartiennent aux communautés indiennes de Tacueyó. C'est pourquoi nous avons dû protester et faire connaître notre point de vue par la

déclaration de Paniquitá, signée par la majorité des conseils communaux du département du Cauca.

Cela ne veut pas dire que nous soyons en désaccord avec les discussions de paix en cours entre le gouvernement et le M-19. Au contraire. Nous pensons que si ces discussions se font avec la participation d'organisations politiques et professionnelles, avec l'ensemble du mouvement armé, avec l'engagement de l'armée et des groupes paramilitaires, nous pouvons alors aller de l'avant vers une pacification réelle à l'échelon national.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'on n'ait pas tenu compte, dans notre région, des propositions avancées par le Comité régional de dialogue du Cauca dans lequel se retrouvent les Indiens, les paysans, les habitants des quartiers de Popayán, l'Eglise, certains éléments des partis traditionnels et, pour une part, le gouvernement du département. Propositions qui ne résument pas seulement la situation de violence, mais qui avancent des plans de développement avec la participation des communautés.

Nous pensons que cette dynamique est sérieuse. Elle ne va pas se contenter de publicité payée dans les pages de journaux. Et elle n'est pas un élément de relance de la guerre et de la répression dans nos communautés auxquelles on a toujours refusé le droit à l'existence et à l'auto-gouvernement selon leurs formes propres d'organisation.

2. Prise de position du Comité directeur du CRIC sur la situation de la terre indienne de Tacueyó, suite à l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et le M-19 (30 mars 1989)

DÉCLARATION DE PANIQUITÁ

Les 37 conseils communaux soussignés, réunis en comité directeur extraordinaire dans la terre indienne de Paniquitá les 29 et 30 mars 1989, face à la situation créée dans la région par les discussions menées à bien entre le gouvernement et le Mouvement du 19 avril (M-19) dans le village de Santo Domingo, terre indienne de Tacueyó, déclarent ce qui suit:

1. C'est une tradition des communautés indiennes que leur vocation pacifique et la recherche du dialogue que ces communautés connaissent depuis quelque temps. C'est pourquoi nous saluons tous les efforts déployés dans la recherche d'une paix que nous désirons tous.

2. Pour nous, la paix n'est pas seulement la fin de l'affrontement entre la guérilla et l'armée. C'est aussi la recherche des solutions aux problèmes sociaux, économiques, politiques et culturels que connaît le pays.

3. Comme communautés indiennes nous avons été victimes de la violence depuis l'invasion des Espagnols. La persécution et la marginalisation de nos communautés ont été une constante de notre histoire. C'est pourquoi nous faisons nôtre le désir de paix. Mais nous sommes préoccupés de voir qu'une fois de plus les communautés indiennes et les organisations populaires n'ont pas été prises en compte dans les recherches de paix en cours.

4. Nous soutenons sans réserve la position des conseils communaux de Toribío, de San Francisco et de Tacueyó face aux accords gouvernement - M 19, car ils violent l'autonomie des communautés en délimitant une zone à l'intérieur du territoire de la terre indienne.

5. Dans le département du Cauca, notre organisation et d'autres secteurs populaires ont présenté une proposition de paix. Nous avons activement participé au Comité régional de dialogue dans lequel nous sommes engagés depuis le début de ses activités. Nous constatons avec surprise que le gouvernement n'a aucunement tenu compte du Comité régional de dialogue dans les accords menés à bien avec le M-19.

6. Nous estimons que la militarisation accélérée que connaissent les communautés indiennes et paysannes, en particulier dans la zone nord, ne correspond pas à ces efforts en faveur de la paix. Le siège des communautés et la surveillance étroite du secteur sont un obstacle aux activités normales des communautés et à la mise en oeuvre des programmes de développement prévus.

7. Nous nous opposons à l'existence de groupes para-militaires dans les communautés indiennes. Nous demandons leur suppression et le châtement des responsables d'assassinats d'Indiens, de paysans et de leaders populaires, ainsi que le châtement de tous ceux qui portent atteinte à nos communautés.

8. Pour satisfaire les différents besoins des communautés, nous avons présenté des projets de développement par l'intermédiaire des conseils communaux et de notre organisation, les authentiques porte-parole de nos intérêts. Nous estimons que les tâches de développement menées à bien dans les zones indiennes sont le résultat de notre initiative et de notre mobilisation.

9. Il faut renforcer le Comité régional de dialogue ainsi que l'engagement direct du gouvernement et des forces armées qui garantissent la sécurité et la participation de tous les secteurs sociaux.

Nous croyons à une dynamique de paix qui permet la participation de tous, dans la recherche de vraies solutions aux problèmes des communautés. En tant que conseils communaux indiens réunis en comité directeur extraordinaire, nous réaffirmons clairement notre disposition à participer aux efforts de paix dans tous les secteurs où nous sommes représentés, en demandant qu'il soit tenu compte de nos besoins et de nos aspirations, seule manière de garantir le renforcement d'une paix durable dans la justice sociale.

Comité directeur Paniquitá
Paniquitá, le 30 mars 1989

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)